

Préoccupants pesticides : comment éviter ou réduire leur usage ?

► ENVIRONNEMENT

Valentin Beauval, valentin.beauval@wanadoo.fr

► Valentin Beauval est agronome, agriculteur en Anjou (France), consultant et membre de l'Inter-réseaux.

L'UTILISATION des pesticides dans les pays en développement (PED) m'a très souvent interpellé voire choqué. Dans le début des années 1970 au Nicaragua j'observai deux exemples :

Dans les zones cotonnières, on faisait plus de vingt traitements par avion en utilisant des insecticides organochlorés heureusement interdits aujourd'hui. L'espérance de vie des personnes qui guidaient les avions (avec un drapeau dans le champ lors de l'application !) était bien courte et le lait des vaches consommant les feuilles de coton après la récolte contenait des taux faramineux de DDT ou de HCH. Par manque d'information des ruraux, ce lait était néanmoins bu par les humains...

Ensuite dans les bananeraies industrielles, les « accidents » de santé humaine induits par l'utilisation d'insecticides et de nématicides toxiques étaient très nombreux. Conséquence actuellement largement relatée par la presse de ce pays : les nombreuses déformations des enfants nés de parents ayant travaillé dans ces plantations et été en contact avec ces pesticides (ces mêmes parents ont souvent rencontré des problèmes de stérilité liés à ces produits). Ce problème n'est pas isolé et d'autres zones fruitières et légumières intensives d'Amérique latine sont malheureusement concernées.

Pays en développement : un usage trop souvent sans précaution des pesticides. Dans les pays tropicaux chauds et humides, les attaques de champignons et d'insectes sont plus nombreuses et plus brutales que dans les climats tempérés. Dans ces conditions, les paysans souhaitant sauvegarder leurs récoltes utilisent des pesticides disponibles dans leur zone (quand ils en ont les moyens et en complément de

méthodes traditionnelles). Mais ils en connaissent rarement les effets collatéraux sur l'environnement, leur santé et celle des consommateurs...

Dans les zones de l'Office du Niger au Mali, environ 20 000 familles pratiquent des cultures maraîchères (dont 3 000 ha d'échalote) en saison froide. Une enquête réalisée en 1999 par des agents de l'Urdoc (observatoire du changement) et du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) a mis en évidence que les deux tiers des poudres utilisées pour conserver ces échalotes étaient à base de DDT ou de HCH. À l'image des médicaments frauduleux, ces poudres proviennent souvent du Nigéria (ou d'Inde) et sont vendues sans contrôle sur les marchés ruraux d'Afrique de l'Ouest... Les firmes fabriquant ces insecticides organochlorés devraient être poursuivies !

À Madagascar, quelques ONG promouvant le semis direct sur couverture végétale conseillaient en 2003 aux paysans l'utilisation de plusieurs pesticides peu sympathiques soit en traitement de semences (comme l'imidaclopride, matière active de l'insecticide gaucho), soit en traitement en végétation. Aucune mesure de formation ou d'accompagnement n'était prévue alors que les paysans de ce pays effectuent le plus souvent les semis à la main et les traitements phytosanitaires sans aucune protection corporelle.

En Afrique de l'Ouest, plusieurs millions d'hectares de coton sont actuellement cultivés avec, en moyenne, cinq traitements insecticides par cycle de culture. Certaines matières actives dites « systémiques » utilisées sont actuellement interdites dans l'UE ou sous très haute surveillance (cf. endosulfan). Sans formation sur les risques pour leur santé, des adultes et des jeunes appliquent ces insecticides sans protection intégrale.

L'emploi d'herbicides actuellement considérés comme cancérigènes ou dangereux pour la santé en Europe

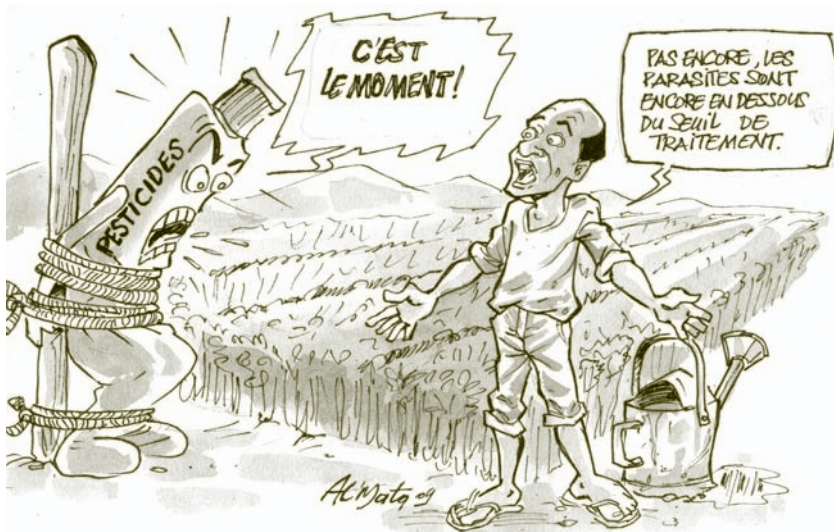
est parfois conseillé par des sociétés cotonnières. Les puits et les sources sont parfois contaminés par ces pesticides. Les bidons ayant contenu ces produits sont lavés puis souvent utilisés pour conserver des denrées ou amener de l'eau au champ pour les travailleurs... Chaque année, des intoxications graves et des décès sont ainsi signalés dans les zones cotonnières africaines. Hamidou Sagna écrit dans *Walf Fadjri* (quotidien dakarois) du 13 septembre 2004 qu'il y a deux ans, « toute une famille de sept personnes vivant près de Kolda a été décimée par la consommation par inadvertance d'un pesticide ». Des séances de sensibilisation sont depuis organisées par la Sodéfitex et le thème de la campagne de formation 2004 est « produire du coton sans risques ».

Comme le signale le D^r F.-C. Biao de l'École inter-États des sciences et médecine vétérinaires de Dakar (EISMV) : « Toutes les familles d'insecticides sont concernées, y compris des produits ciblés par la Convention de Rotterdam¹. Ces produits classés dangereux sont connus pour leurs effets néfastes et la plupart de nos pays se sont engagés à mettre en place des programmes de gestion les concernant. Cependant, il subsiste toujours des accidents humains et rien n'est connu sur la contamination de l'environnement ».

Et dans les campagnes françaises ? Malgré sa superficie réduite, la Fran-

1. Le 24 février 2004 a pris effet la Convention de Rotterdam sur la procédure de « consentement préalable en connaissance de cause ». La Convention a retenu 30 pesticides très dangereux, dont la liste est disponible sur internet : pic@unep.ch ou pic@fao.org. En vertu de la procédure, les exportateurs des produits inscrits sur la liste (dont beaucoup sont fréquemment utilisés dans les PED) sont tenus d'obtenir le consentement préalable « en connaissance de cause » de l'importateur.





Ce est le troisième utilisateur mondial de pesticides. Les lobbies des firmes agrochimiques y sont très puissants. Nos gouvernements n'ont réagi que très tardivement et les eaux et sols de plusieurs régions d'agriculture intensive sont gravement contaminés par des pesticides rémanents (zones d'élevage telles la Bretagne ou zones céréalières comme le grand Bassin parisien). La Commission européenne et les pays du nord de l'Europe exercent une pression salubre dans ce domaine si bien que ces dernières années, près de 400 matières actives phytosanitaires ont été interdites à la commercialisation ou retirées du marché par les firmes qui ne souhaitent pas investir pour une nouvelle procédure d'homologation. D'autres molécules sont en voie de retrait (comme, par exemple, le paraquat, herbicide particulièrement toxique, qui aurait été retiré du marché européen en 2004 si le gouvernement français, poussé par des lobbies, n'était venu à son secours...). On relève néanmoins dans les campagnes françaises une forte progression de la prise de conscience des problèmes induits par les pesticides. Il était temps, car certaines professions agricoles comme les viticulteurs, arboriculteurs ou céréaliers présentent un taux de cancer nettement plus élevé que la moyenne de la population². Beaucoup de chemin reste néanmoins à parcourir pour que nous puissions pratiquer une agriculture plus intégrée et durable.

2. Source : la mutualité sociale agricole, laquelle investit maintenant beaucoup en formation et en prévention.

Quelles alternatives à l'usage des pesticides les plus toxiques ? Depuis plus de vingt ans, nous avons testé plusieurs d'entre elles dans notre exploitation de grandes cultures et semences située en Anjou. Parmi elles :

- le respect des rotations. La pratique des associations de cultures a des effets souvent positifs sur la pression parasitaire et permet d'éviter certains traitements contre les insectes et maladies fongiques. Le choix de variétés résistantes aux maladies est souhaitable chaque fois que cela est possible (les organismes de recherche n'ont parfois pas assez privilégié ce critère de sélection) ;
- la lutte étagée ciblée (LEC ou « lutte intégrée ») prônée par le Cirad et plusieurs institutions de recherche cotonnières africaines. La LEC implique l'observation des cultures aux stades clés pour mieux décider de l'utilité des interventions, du choix de matières actives non néfastes pour les auxiliaires des cultures, etc. ;
- l'utilisation de la lutte biologique et la réduction des doses, chaque fois que cela paraît possible, en particulier en effectuant les traitements dans de bonnes conditions d'hygrométrie, de vent et de température ;
- l'utilisation systématique d'une base de données sur les matières actives et leur profil toxicologique, laquelle devrait être pour les techniciens agricoles et les agriculteurs l'équivalent

« DES PRATIQUES PERMETTENT
D'ÉLIMINER L'UTILISATION DES
PRODUITS PHYTOSANITAIRES LES PLUS
DANGEREUX »

de ce qu'est le « Vidal » pour les pharmaciens et médecins (un guide des produits de santé disponibles avec leurs caractéristiques détaillées). Pour la France, il s'agit de l'index phytosanitaire Acta. L'Inra apporte une contribution appréciable avec sa base de données, la grille « Agritox Inra » régulièrement mise à jour et comportant, pour chaque matière active, les données disponibles ainsi que les « phrases de risque toxicologique » et leur légende (www.inra.fr/agritox/). Il est dommage que le Cirad n'offre pas un service équivalent et adapté aux préoccupations des agronomes des pays tropicaux.

Quelques suggestions pour réduire les impacts des pesticides toxiques dans les PED. Des mesures s'imposent : le respect de la Convention de Rotterdam par les organismes nationaux délivrant les autorisations d'importation et de mise en marché. Trop souvent, ce point fondamental n'est pas encore considéré comme prioritaire et des matières actives interdites aux États-Unis, dans l'Union européenne ou au Japon pénètrent sans entraves dans les PED...

Mais aussi la formation des techniciens et des paysans sur les risques toxicologiques et leur prévention et sur les nombreuses alternatives techniques existantes.

Ainsi qu'une meilleure signalisation et prévention du risque pour les paysans. En Amérique centrale, les bidons de produits phytosanitaires ont des bouchons de quatre couleurs précisant le degré de toxicité pour l'homme. Toujours en Amérique latine, quelques distributeurs de produits phytosanitaires donnent des gants et combinaisons aux paysans achetant leurs produits, nous n'avons pas connaissance de telles pratiques en Afrique. Des subventions pour l'achat (ou dons) de gants, bottes et masques pourraient également être rapidement mises en place. ■